

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 1** **2018-2019**

<b>Code</b> T.TS.SO354.FP1PT.F.22	<b>Type de formation *</b> <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres		
<b>Niveau</b> <input checked="" type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	<b>Caractéristique</b> Aucune	<b>Type de module</b> <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<b>Organisation temporelle</b> <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 **Organisation**

<b>Crédits ECTS *</b> 30 crédits ECTS	<b>Langue</b> <input type="checkbox"/> allemand <input type="checkbox"/> anglais <input checked="" type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> français - allemand <input type="checkbox"/> français - anglais	
Temporalité : PT20 2ème et 3ème semestre - FTP20 : du 2ème au 5ème semestre		

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

**Autres prérequis**4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \*****Compétences génériques**

- Orienter sa propre formation initiale et continue;
- Identifier et analyser les situations et processus sociaux que l'intervention prend en compte;
- Prendre en compte les divers déterminants de l'organisation dans une situation sociale donnée;
- Initier et développer une relation professionnelle avec des personnes ou des groupes dans un contexte d'action sociale donné;
- Collaborer entre professionnels et institutions;
- Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale.

**Objectifs d'apprentissage : partie "terrain" :**

A partir du travail effectué dans le module A1, dans le cadre du projet de formation professionnelle, les objectifs d'apprentissage de l'étudiant-e sont fixés dans le contrat pédagogique tripartite (2ème partie du DCPT) selon trois axes généraux :

- connaître et décrire le milieu institutionnel et la profession
- comprendre et argumenter des problématiques sociales et des besoins des bénéficiaires
- mettre en pratique de manière réflexive des interventions en travail social.

**Objectifs d'apprentissage : partie "intégration"**

Etre capable de :

- donner des exemples de développement de sa posture professionnelle
- faire des liens entre les cours suivis et les expériences de terrain (principe pédagogique de l'alternance intégrative)
- participer activement aux ateliers d'expression écrite
- développer et expliciter une posture d'apprenant en formation pratique
- identifier des compétences à développer lors de la période de formation pratique
- utiliser une méthodologie de construction d'objectifs d'apprentissage en formation pratique
- préparer, négocier, réaliser et évaluer son contrat pédagogique tripartite
- exercer des démarches d'analyse pour comprendre et problématiser des situations de travail et sa propre implication

Domaine HES-SO Travail social

Filière Travail social

5 **Contenu et formes d'enseignement \***

**Contenu partie "terrain"**

- Découverte et confrontation d'un cadre institutionnel et d'une culture professionnelle
- Elaboration et rédaction du projet de formation professionnelle et du contrat pédagogique tripartite
- Réalisation et évaluation des objectifs d'apprentissage du contrat pédagogique tripartite
- Initiation et développement d'une relation professionnelle (bénéficiaire et équipe professionnelle)
- Confrontation de ses positionnements professionnels et personnels en questionnant le sens de l'action
- Conceptualisation de ses expériences professionnelles (par oral et par écrit)
- Identification de ses ressources et ses limites en termes de formation
- Rédaction d'un rapport écrit sur la période de formation pratique

**Méthodes de formation partie "terrain"**

- Encadrement et évaluation formative avec un-e praticien-ne formateur/trice
- Intégration et collaboration avec une équipe institutionnelle
- Confrontation aux réalités du terrain professionnel
- Mises en situation professionnalisantes.
- Supervision si débutée.

**Contenu partie "intégration"**

La partie "intégration" est divisée en quatre cours : processus de formation, ateliers d'expression écrite, analyse de situation d'intervention et analyse de l'activité. Les contenus sont présentés par les enseignant-e-s lors des premiers cours.

Elle propose à l'étudiant-e :

- de continuer à construire sa posture professionnelle
- de préparer des objectifs d'apprentissage pour la première formation pratique
- de socialiser ses expériences professionnelles
- de questionner et d'analyser les interventions auprès des bénéficiaires/usagers
- de se situer dans un cadre professionnel en questionnant le sens de ses activités et celles d'autrui.

**Méthodes d'enseignement partie "intégration"**

Ateliers et cours

**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

**6 Modalités d'évaluation et de validation \***

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS. La partie "intégration" est validée selon la notation acquis/non acquis. La partie de formation "terrain" est validée selon les modalités d'attribution des crédits ECTS (notation de A à F). La note acquise à la partie "terrain" est appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise.

**Modalités d'évaluation et de validation partie "terrain" (cf "Lignes directrices pour la formation pratique en travail social, version septembre 2012).**

Préalable à la période de formation pratique

Pour les démarches administratives pour l'accès à une place de formation pratique No 1, l'étudiant-e doit respecter les étapes de la procédure comme il-elle s'y est engagé-e par sa signature.

Le non-respect de l'une ou l'autre de ces étapes empêchera la signature du contrat tripartite administratif et entraînera éventuellement l'annulation de ce contrat et au final la non-validation de l'ensemble du module. Les cas particuliers sont réservés par une décision du responsable de la partie commission de formation pratique en concertation avec le responsable module.

Durant la formation pratique :

- Au minimum 85 jours effectifs à plein temps dans le lieu de formation pratique
- Signature du contrat tripartite pédagogique
- Rapport écrit de l'étudiant-e
- Bilan écrit du-de la praticien-ne formateur/formatrice
- Séance tripartite de bilan (co-évaluation sommative du-de la praticien-ne formateur/formatrice et du-de la Référent-e Processus de Formation).

**Modalités d'évaluation et de validation partie "intégration"**

La présence aux quatre cours (processus de formation, ateliers d'expression écrite, analyse de situations d'intervention et analyse de l'activité) est obligatoire. En cas d'absence aux cours, l'étudiant-e devra effectuer, sauf cas particulier laissé à l'appréciation du-de la RPF, un travail complémentaire en lien avec les contenus qu'il-elle n'a pas abordés, travail soumis à la validation du RPF. En cas de non-validation du travail complémentaire et/ou d'absences trop fréquentes, la validation du module peut être remise en cause dans le cadre d'un entretien de régulation entre l'étudiant-e, le ou la RPF, et le responsable de la partie "intégration".

Pour le cours "Processus de formation", l'étudiant-e doit avoir travaillé l'ensemble des contenus abordés et avoir participé de manière active et constante à la construction de la dynamique de son groupe d'appartenance.

Pour les ateliers d'expression écrite, l'étudiant-e doit avoir écrit un récit, un commentaire, avoir fait les exercices demandés et avoir participé de manière active et constante à l'ensemble des ateliers.

Pour le cours "Analyse de situations d'intervention", l'étudiant-e doit écrire une situation de travail vécue sur son terrain de formation pratique et réaliser un travail personnel de synthèse par écrit.

Pour le cours "Analyse de l'activité", l'étudiant-e doit récolter du matériel sur son terrain de formation pratique et rédiger un texte sur les apports formatifs du cours.

Pour que la partie "intégration" soit acquise, l'étudiant-e doit obtenir un nombre de points cumulés suffisants aux deux cours d'analyse ainsi qu'avoir répondu aux exigences de présence et de participation de l'ensemble des quatre cours.

L'étudiant-e à plein temps a la possibilité d'acquies un acquis dans la partie "intégration" jusqu'à la fin du semestre au cours duquel se déroule la partie "terrain". L'étudiant-e à temps partiel a la possibilité d'acquies un acquis dans la partie intégration jusqu'à la fin du semestre au cours duquel s'achève la partie "terrain". Les cas particuliers sont réservés.

**Modalités de répétition**

L'étudiant-e qui a obtenu la note F à l'évaluation du module Formation pratique No 1 doit le répéter (partie "terrain" et partie "intégration"), conformément à l'art. 30 al. 1 du Règlement sur la formation de base (bachelor et Master) en HES-SO. Pour les formes d'études à plein temps, la répétition de la partie "terrain" a lieu au semestre d'automne suivant (semestre 5)

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et l'exclusion de la filière est prononcée.

**7 Modalités de remédiation \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Autres modalités de remédiation**

**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

**Domaine HES-SO** Travail social  
**Filière** Travail social

**8 Remarques**

Un processus de supervision pédagogique individuelle de 20h doit être effectué dans le cadre du module formation pratique No 1 ou du module formation pratique No 2. Possibilité est donnée à l'étudiant-e de suivre 10h de supervision individuelle dans le module FP1 et 10h dans le module FP2.

Enseignant-e-s : liste communiquée en début de module.

**9 Bibliographie**

Cifali M. (2014), *Une demi-heure avec Mireille Cifali*, entretien disponible sur le site de la HETS via la plateforme Vimeo.  
De Jonckheere C. (2010), *83 mots pour penser l'intervention en travail social*, Genève : IES Editions.  
Hameline, D. (1990), *Les objectifs pédagogiques, en formation initiale et en formation continue*, Paris : ESF.  
Keller V. (2016), *Manuel critique de travail social*. Lausanne et Genève. EESP et IES Editions.  
Le Boterf, J. (1994), *De la compétence*, Paris, Les éditions d'organisation.  
Libois, J., Stroumza, K., (dir.) (2007), *Analyse de l'activité en travail social : actions professionnelles et situations de formation*, IES Editions, Genève.  
Meirieu P. (2014), *Une demi-heure avec Philippe Meirieu*, entretien disponible sur le site de la HETS via la plateforme Vimeo.  
Robo P. (2005), *Pourquoi, comment analyser sa pratique professionnelle* in la revue "Le Nouvel éducateur".  
Schön, D. (1994), *Le praticien réflexif. A la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel*, Ed. Logiques, coll. Formation des maîtres, Montréal.  
Vellas, E. (2006), *Approche, par la pédagogie, de la démarche d'auto-socio-construction : une "théorie pratique" de l'Education nouvelle*, thèse de doctorat, UNIGE.

**10 Enseignant-e-s**

Michaud Stéphane

**Responsable de module \***  
Stéphane Michaud

**Descriptif validé le \***  
22février 2021

**Descriptif validé par \***  
Alain Barbosa, coresponsable de filière